

**COMPTE -RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DECEMBRE 2017**

Le Conseil se réunit sur convocation du 07 Décembre 2017 ; l'affichage ayant été effectué aux lieux habituels réglementaires. Le quorum est atteint (19 présents).

La séance est ouverte.

Approbation du compte-rendu de la séance du 14 Novembre 2017.

~~~~~

**DEMANDE DE SUBVENTION FEDER  
CONSTRUCTION BATIMENT SERVICES TECHNIQUES ET MAIRIE**

Monsieur le Maire informe les Conseillers de la possibilité de déposer, dans le cadre du Fonds Européen de Développement Régional, un dossier de demande de subvention pour la construction d'un bâtiment BEPOS rassemblant les services techniques et la Mairie. Ce projet rentre dans la catégorie correspondant à l'objectif « augmenter l'efficacité énergétique dans les bâtiments tertiaires ». Le niveau de performance exigé est de type BEPOS.

*Adopté par 18 voix pour et 1 abstention*

**DEMANDE DE SUBVENTION DETR SALLE DES FETES**

Monsieur le Maire propose aux Conseillers de déposer une demande de subvention, dans le cadre de la DETR 2018, pour la rénovation et la mise aux normes, avec création d'un local associatif, de la partie technique de la salle des fêtes.

Le cout prévisionnel des travaux s'élève à 447.217 € HT.

*Adopté à l'unanimité*

**DECLASSEMENT CHEMIN RURAL « CORNAT »**

Ce sujet est reporté à un prochain Conseil Municipal.

*Adopté à l'unanimité*

**CONTRAT DE DENEIGEMENT**

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'il convient d'attribuer les prestations de déneigement sur l'ancienne commune de SAINT-OFFENGE-DESSOUS ; l'ancienne commune de SAINT-OFFENGE-DESSUS étant déneigée par les services techniques municipaux.

Il leur fait part du contrat de l'Entreprise Roger MASSONNAT qui propose un forfait annuel d'immobilisation du matériel de 7.550,00 € HT et un coût horaire de 79,50 € HT.

*Adopté à l'unanimité*

## **LOYERS 2018**

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que les loyers des appartements communaux (à l'exception de l'un d'entre eux) ; ainsi que ceux de la Maison des Assistantes Maternelles et du cabinet de kinésithérapie sont révisibles chaque année au 1er Janvier, suivant la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE, indice moyen du 2ème trimestre de l'année en cours.

Cet indice est de **126.19**, soit une augmentation de 0.75 % par rapport au loyer 2017.

Les montants des loyers 2018 seront donc les suivants :

- T3 / 14, Route des Nants : 435,24 € (au lieu de 432,00 €)
- T3 / 110, Route de Cornat : 589,39 € (au lieu de 585,00 €)
- Combles / 110, Route de Cornat : 506,77 € (au lieu de 503,00 €)
- T2 / 28, Chemin de l'Ecole : 402,18 € (au lieu de 399,19 €)
- Studio / 28, Chemin de l'Ecole : 377,81 € (au lieu de 375,00 €)
- Cure / 75, Route de Ste Euphémie : 237,47 € (au lieu de 235,70 €)
- MAM / Chemin de l'Ecole : 403,00 € (au lieu de 400,00 €)
- Cabinet de kinésithérapie / 108, Route de Cornat : 403,00 € (au lieu de 400,00 €)

*Adopté à l'unanimité*

## **CONVENTION ACEJ**

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'au 31 Décembre 2017, la convention de délégation qui lie la Commune avec l'Association de Communes Enfance-Jeunesse (ACEJ) arrive à son terme.

Par cette convention, chaque commune adhérente soutient le projet de territoire concernant la politique enfance-jeunesse et s'engage à apporter une aide financière/opérationnelle afin de maintenir et renforcer les activités/actions/projets en direction des enfants et des jeunes du territoire. Ces derniers sont définis selon les contrats jeunesse conclus entre les communes et les partenaires institutionnels (le Conseil Départemental et la CAF de la Savoie).

Les communes adhérentes doivent donc à nouveau s'engager pour la période 2018-2021.

*Adopté à l'unanimité*

## **INSCRIPTIONS EN LIGNE CANTINE – GARDERIE**

Etant donné l'accroissement de la fréquentation des services périscolaires, Monsieur le Maire fait part de la nécessité de procéder à des inscriptions en ligne pour la cantine et la garderie.

Le choix se porte sur le logiciel E-TICKET pour un coût total de 3.040,00 € HT, comprenant l'acquisition, l'initialisation et la configuration du logiciel, la formation et l'achat d'une tablette de pointage.

La licence annuelle d'utilisation est de 800 €.

L'objectif est de mettre en place ce nouveau système au 1<sup>er</sup> Février 2018. Une communication sera faite auprès des parents.

*Adopté à l'unanimité*

## **SUBVENTION CLASSE DE MER**

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention présentée par l'école pour l'année scolaire 2017/2018 afin de financer le projet de classe de mer pour les classes CE2 –CM1 et CM2.

Le Conseil décide d'accorder une subvention de 1.500 €.

*Adopté à l'unanimité*

## DECISIONS MODIFICATIVES

| Désignation                                         | Dépenses              |                         | Recettes              |                         |
|-----------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
|                                                     | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| <b>FONCTIONNEMENT</b>                               |                       |                         |                       |                         |
| D 6413 : Personnel non titulaire                    |                       | 2 000,00 €              |                       |                         |
| D 6453 : Cotisations caisses retraite               |                       | 4 000,00 €              |                       |                         |
| <b>TOTAL D 012 : Charges de personnel</b>           |                       | <b>6 000,00 €</b>       |                       |                         |
| D 6542 : Créances éteintes                          | 6 000,00 €            |                         |                       |                         |
| <b>TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante</b> | <b>6 000,00 €</b>     |                         |                       |                         |
| <b>Total</b>                                        | <b>6 000,00 €</b>     | <b>6 000,00 €</b>       |                       |                         |

Adopté à l'unanimité

## QUESTIONS DIVERSES

### Bail ONF

L'ONF souhaiterait installer un bureau dans les futurs locaux vacants de la Mairie. En attendant, quelques travaux de réfection seront réalisés dans l'ancien secrétariat de la mairie de Dessus afin de les accueillir provisoirement.

### PLUI

Grand Lac a programmé une réunion de travail afin de présenter l'avancement du PLUI aux élus.

### Co-créateurs

L'association « les Co-créateurs de Saint-Offenge » ont le projet de réaliser des jardins partagés. La Commune pourrait proposer d'utiliser un terrain communal, par le biais d'une convention annuelle.

### Coupe de bois

Un contrat de travaux d'exploitation forestière entre la commune et un bucheron, ainsi qu'une convention de vente groupée de bois avec l'ONF ont été signés afin d'abattre et de mettre en vente environ 640 m3 de résineux et 102 m3 de feuillus. A ce jour, 330 m3 de bois ont été coupés et vendus.

## INFORMATIONS SECRETARIAT

### Recensement citoyen

Les jeunes gens (garçons et filles) nés en Octobre, Novembre, Décembre 2001 doivent se faire recenser en Mairie dès qu'ils ont atteint l'âge de 16 ans. Se munir de la carte d'identité du jeune, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

### Inscription sur les listes électorales

Les nouveaux habitants peuvent se faire inscrire sur les listes électorales jusqu'au 30 Décembre inclus, sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

### Permanence du 30 Décembre

Une permanence, uniquement réservée aux inscriptions sur les listes électorales, aura lieu le Samedi 30 Décembre 2017, de 10h à 12h.

### Fermeture de la Mairie

Pendant les fêtes de fin d'année, la Mairie sera fermée Mardi 26 Décembre 2017 et Mardi 02 Janvier 2018.

### Vœux du Maire

Les vœux du Maire auront lieu le 20 Janvier 2018, à 18h, à la salle des fêtes.

Fait à Saint-Offenge,  
le 15 Décembre 2017

Bernard GELLOZ,  
Maire.

